

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

---

N° 301. — Avril 1908.

---

### AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 14 Avril 1908*,  
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Concours pour l'année 1909 dans le canton de Nanteuil-le-Haudouin.  
Primes d'honneur. Nomination de la Commission de visite des fermes.
- 3° Prix à décerner aux instituteurs et aux élèves des écoles du canton.
- 4° Proposition d'un Concours de traction pour les bœufs de travail importés dans l'arrondissement, au mois de septembre prochain.
- 5° L'éclairage électrique.

---

**SENLIS**

IMPRIMERIE E. DUFRESNE

4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

1908

## SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du Mardi 10 Mars 1908.

Légion d'honneur.

Un accident résultant d'un attelage défectueux.

Concours agricole de Paris. — Le bétail ; instruments.

Société Nationale d'agriculture de France. — Le prix du lait (M. Paisant) ;  
l'électricité à la ferme (M. Léon Martin).

Commission nommée par la Chambre des députés pour l'emploi industriel de  
l'alcool (Audition de M. Léon Martin).

Valeur culturale des graines de betteraves décortiquées.

---

## Tarif des Annonces

---

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page .....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

---

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : 12517

CB : 7253

SHAS



# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

---

---

N° 301. — Avril 1908.

---

---

### Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 10 MARS 1908

PRÉSIDENTE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT.

- Membres du Bureau présents : MM. Aug. Roland, Lelièvre, Duplessier.  
Absents excusés : MM. Paul Delaunay, Aug. Devouge, Fantrat.
- Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.
- M. Paul Hochedel, cultivateur à Silly-le-Long, est admis comme membre de la Société.
- Devant une impressionnante chambrée de fauteuils vides, M. le Président fait les communications suivantes :
- 1° Lettre du Sous-Intendant militaire, qui renonce à se déplacer pour les 150 quintaux d'avoine encore nécessaires; il compte les trouver facilement dans un rayon plus rapproché que ceux de Crépy et Senlis.
- 2° Compe-rendu de la réunion d'Amiens. M. Klotz craint qu'on ne puisse obtenir des primes pour les graines oléagineuses; il faudrait donc réclamer des droits. Les Sociétés d'Agriculture sont priées d'examiner la question et de donner leur avis d'ici le mois d'avril. M. Martin se charge d'établir un projet de droits de douane. En passant, il signale que la culture du colza, si délaissée depuis longtemps, est reprise avec succès dans certaines plaines. Vers Caen, par exemple, on accuse des rendements de 25 quintaux : à 40 francs les 100 kilog., c'est un joli produit... Mais j'ai entendu un ancien producteur de colza affirmer que les rendements de 15 à 20 quintaux au maximum sont la moyenne.
- 3° Lecture de la lettre que M. Martin adresse à M. l'Ingénieur, afin d'obtenir la suppression des fossés des routes.
- La Chambre, on le sait, a voté le principe de l'impôt sur les revenus agricoles. Nos éminents législateurs estiment que les bénéficiaires sont égaux

aux fermages. Quant à l'intérêt du capital, souvent fort élevé, que représentent nos fermes, on n'y songe pas. Ne pourrait-on protester, se débattre, tenter d'éclairer la religion du Gouvernement, au lieu de se laisser, sans souffler mot, écorcher vifs? La Société, dans une de ses prochaines séances, essaiera de fixer, au moins approximativement, les revenus agricoles.

— M. Martin insiste, une fois de plus, sur les avantages nombreux qu'il y aurait à employer l'électricité dans nos fermes. La Compagnie fondée à Chantilly se propose d'amener son fil jusqu'aux portes de Senlis, et de mettre ainsi la Compagnie du Gaz à même de fournir l'électricité aux clients qui le désireraient.

M. le Président a demandé ce que coûterait le circuit Montlévêque, Baron, Nanteuil, Ermenonville, soit une distance de 40 kilomètres. Le coût est de 2.500 francs par kilomètre : ce serait bien onéreux pour le budget des communes! Il faudrait que la Compagnie consentît à toucher seulement l'intérêt de cette somme.

— M. Martin, revenant sur une des questions traitées à la précédente séance, dit que les maisons de ventes à tempérament réalisent des bénéfices scandaleux, après avoir, au préalable, fait signer de bons petits papiers.

M. Bonamy donne de très intéressants détails sur ces *usines à misère*, sur ces marchands de toile aussi, qui s'adressent de préférence aux jeunes ménages. Le tiers du prix d'achat payé, et il se paie toujours comptant, le vendeur est couvert, et tout ce qu'il touche ensuite est bénéfice net. Quant aux pauvres gens, inutile de dire qu'ils ont toutes les peines du monde à se libérer.

Le moyen d'empêcher l'exploitation éhontée des classes laborieuses serait peut-être l'établissement de Sociétés coopératives cantonales, — ou alors, ô utopie! une éducation spéciale du peuple, qui consisterait à lui infuser la prudence et la sagesse dans les achats.

Quelqu'un dit : « Le patron ne pourrait-il répondre pour son ouvrier? » Oui, mais si l'ouvrier disparaît? Le tempérament migrateur tend à prédominer de plus en plus autour de nous!

« Alors, un groupe d'ouvriers solidaires ne trouverait-il pas l'appui des patrons? » C'est à la porte en face qu'il convient de s'adresser, je veux dire à la Commission de Prévoyance sociale.

— Il semble, au dire de M. le Président, que notre comité de jurisconsultes soit mort avant que d'avoir vu le jour!

*Le Vice-Secrétaire.*  
EDMOND DUPLESSIER.

*Le Président,*  
LÉON MARTIN.

## La question des Superphosphates.

M. Martin, président de la Société d'Agriculture de Senlis et de la Société Agricole de Senlis, qui avait transmis à M. Langlois, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, les plaintes et les récriminations par lui reçues d'un grand nombre de cultivateurs de notre région, a reçu la réponse suivante :

**J. M. MANUFACTURES**

DES

**GLACES, PRODUITS CHIMIQUES**

DE

*Saint-Gobain, Chauny  
et Cirey.*

Société Anonyme

CAPITAL : 60 MILLIONS.

**DIRECTION COMMERCIALE**

DES

**Produits chimiques.**

Paris, le 19 Mars 1908.

LE DIRECTEUR COMMERCIAL

DES PRODUITS CHIMIQUES.

*Monsieur Léon Martin,  
Président de la Société Agricole  
de l'Arrondissement de Senlis,  
à Ermenonville (Oise).*

M. Langlois, administrateur de notre Compagnie, nous a communiqué la lettre que vous lui avez adressée le 13 courant, relativement à la question des superphosphates.

Nous venons répondre ci après aux griefs qui ont été formulés contre notre Compagnie.

Ces griefs peuvent se résumer à deux principaux :

1° La Compagnie de Saint-Gobain a organisé un « Trust » des fabricants français de superphosphates.

2° A la faveur de ce « Trust », les fabricants français ont relevé les prix des superphosphates à des limites telles que les cours actuels ruinent l'Agriculture.

Le seul énoncé de ces griefs montre combien ils sont peu sérieux, et nous ne nous expliquons pas comment des agriculteurs très au courant de ce qui touche aux rapports de l'Agriculture et de l'Industrie ont pu ajouter foi à des

articles de journaux inspirés par des raisons tout autres que celles qui étaient mises en avant.

**TRUST.** — Les fabricants de superphosphates n'ont pas constitué un « Trust » ; rien, dans l'entente qui s'est formée au vu et au su de tout le monde, entre un certain nombre de fabricants de superphosphates, ne ressemble à un « Trust », puisque l'entente ne vise ni l'accaparement des quantités sur le marché, ni la spéculation.

L'entente a pour but de donner à ses membres certaines facilités de livraison dont doivent bénéficier les agriculteurs, d'instituer un contrôle contre la fraude aussi nuisible à la corporation des producteurs qu'aux consommateurs eux-mêmes, et enfin d'encourager de toutes les manières le développement de la consommation par la diffusion parmi les agriculteurs, et aussi dans le corps enseignant, des connaissances agricoles les plus nouvelles et la vulgarisation des procédés de culture et aussi de fumure les plus scientifiques et les plus pratiques. Elle n'a pas le pouvoir de faire la hausse et la baisse sur les marchandises ; elle n'a même aucun intérêt à une spéculation qui entraverait l'accroissement de la consommation, condition *sine qua non* de la prospérité de cette industrie ; au contraire, elle s'applique à donner aux cours une certaine stabilité, à éviter l'avilissement qui ruine les petits fabricants et provoque ensuite des hausses exagérées. La modération des prix est une règle de conduite dont elle ne doit et dont aussi elle ne pourrait se départir ; elle les base toujours sur les cours des phosphates, des emballages et des autres matières premières, en un mot sur tous les éléments de ses prix de revient. Et les fabricants de superphosphates ne sont pas les maîtres des cours de ces matières premières, qui ont subi constamment, depuis plusieurs années, des hausses considérables.

Enfin, malgré l'excellence de son but et de ses moyens, l'entente ne comprend pas tous les fabricants français. Il existe des dissidents dans toutes les régions.

Ces explications vous montreront, Monsieur, combien est peu fondé le grief d'accaparement qui nous a été reproché.

**HAUSSE DES PRIX.** — Il a été reproché à l'entente des fabricants d'avoir relevé d'une manière abusive les prix des superphosphates depuis sa formation.

Les affirmations de nos contradicteurs se trouvent démenties par leurs propres arguments :

Il a été dit à la Chambre des Députés que le superphosphate 13/15 qui se

vendait en 1904 Frs. 5, les 100 kilos, coûtait actuellement Frs. 7, les 100 kilos, et que ce dernier prix était trop élevé d'environ Fr. 1.50 par 100 kilos.

Or, cette hausse se trouve être très approximativement égale à celle subie par les matières premières entrant dans la fabrication des engrais (phosphate, sacs, charbon), que les superphosphatiers ne produisent pas, et par l'augmentation constante des frais généraux.

C'est ainsi, par exemple, que le phosphate de Tennessee qui valait en 1904 Fr. 0.635 Cof Dunkerque passait en 1907 à Fr. 0.945 l'unité. Celui d'Algérie et de Tunisie qui coûtait Fr. 0.50 dans nos ports en 1904 se vend actuellement Fr. 0.75 l'unité. Enfin, les craies de la Somme passaient de Fr. 0.36 à 0.54 l'unité.

Cette hausse de la matière phosphatée représente pour 100 kilos de superphosphate une augmentation du prix de revient de..... Fr. 0.80

L'augmentation du prix de la pyrite servant à la fabrication de l'acide sulfurique, ainsi que la hausse du nitrate de soude, représentent pour 100 kilos de superphosphate une augmentation de dépenses de ..... Fr. 0.20

Les sacs qui valaient il y a 2 ans aux usines Fr. 0.40 pièce, coûtaient à l'automne dernier Fr. 0.70, soit une majoration de Fr. 0.30

Enfin l'augmentation des frais de main-d'œuvre, du charbon et des matériaux nécessaires à l'entretien d'une usine représente un accroissement des frais de fabrication par 100 kilos de superphosphate d'environ..... Fr. 0.20

Soit au total..... Fr. 1.50

Les observations que nous vous présentons vous permettront de vous rendre compte de l'état actuel de l'industrie des superphosphates et des causes de l'augmentation des prix de vente de ce produit.

Nous sommes persuadés que les communications que vous voudrez bien faire à ce sujet à vos collègues, amèneront ces derniers à une appréciation plus exacte des faits et qu'ils ne persisteront pas dans l'attitude hostile qu'ils ont prise contre notre Compagnie et que rien ne justifie.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

*Le Directeur commercial des Produits chimiques,*

MAYOUSSIER.

---

---

## Légion d'honneur

---

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Lefebvre-Albaret, ingénieur-constructeur à Rantigny (Oise).

C'est au titre de Vice-Président de la Chambre syndicale des Constructeurs de machines agricoles, et comme Membre du Jury aux Expositions internationales de Liège et de Milan, que cette distinction lui est accordée, et jamais récompense ne fut mieux méritée.

Depuis sa fondation, la Maison Albaret s'est toujours distinguée dans la construction des machines agricoles et industrielles.

Aussi lui adressons-nous nos très sincères félicitations.

---

---

### Un Accident résultant d'un Attelage défectueux.

---

Dernièrement, le charretier d'un cultivateur de notre arrondissement revenait de conduire ses laines. Il avait une voiture à trois chevaux, attelés de file comme c'est l'usage, et également suivant l'usage il était monté sur le cheval de cheville; enfin le charretier tenait la droite sur la route, le cordeau en mains. Un automobile s'annonce par le bruit habituel, les chevaux s'agitent et surtout le cheval de devant; le charretier veut le retenir au moyen du cordeau, mais comme c'est l'usage également ce cordeau est unique; il en résulte que le cheval se rabat sur la gauche juste au moment où l'automobile passe, d'où bousculade de l'automobile et du cheval; les deux autres chevaux, effrayés, s'emportent, le charretier tombe, et la voiture lui passe sur les jambes; heureusement qu'elle était vide.

Nous ne chercherons pas quelles sont les fautes et les responsabilités, il paraît que l'affaire est devant les tribunaux, mais nous voudrions montrer que, dans les circonstances nouvelles faites à la circulation des voitures, l'attelage avec les chevaux en file est défectueux. Avec cet attelage, composé d'un limonier et de deux chevaux l'un devant l'autre, le charretier se tient à la tête du limonier, qu'il guide par un petit cordeau. Un autre cordeau tient à la bouche du cheval de cheville, et enfin un troisième retient le cheval de devant. Ce cordeau est unique; pour faire tourner le cheval à gauche, on le tire simplement, mais pour le faire tourner à droite on agit par secousses.

Pour comprendre ce système et les appels de la voix du charretier, il faut que le cheval soit bien dressé, car il est loin de lui et il peut se dérober. S'il fait une faute, le charretier le corrige quelquefois un peu sévèrement, ce qui affole souvent le cheval; mais, en fait, le charretier n'a pas son cheval dans la main, et il est beaucoup d'accidents qu'il ne peut éviter.

Autrefois, les chevaux étaient plus lourds et plus paresseux, et aussi moins bien nourris, et enfin la circulation était moins active, et un écart à droite ou à gauche n'avait par d'inconvénients. Mais avec des chevaux vigoureux, l'attelage en tandem, comme on l'appelle en langage hippique, est dangereux. On le reconnaît comme tel pour les voitures de luxe, pour les chevaux d'attelage aux allures rapides, et on y a renoncé; il faut y renoncer également pour les attelages de transports lourds.

Un cultivateur de la Somme, ou plutôt ses charretiers ont trouvé une solution. C'est un pays où l'on élève et dresse de jeunes chevaux, et ils ont besoin de les tenir bien en mains pour éviter les accidents. Déjà l'on se servait du harnais de bateau avec palonnier suspendu sur la croupe. Cela évite aux attelages l'inconvénient de s'empêtrer dans les traits, et par suite bien des accidents; de plus, les tournants à la charrue ou au semoir sont plus faciles et plus rapides; il y a certainement du temps de gagné, surtout dans les petites pièces. Le même harnais a été conservé pour la voiture: les traits de corde ou de chaînes sont assez forts. Devant le limonier, les deux chevaux sont attelés de front au moyen d'un bout de chaîne accroché à chaque limon; l'attelage se fait très rapidement, les deux chevaux sont accouplés et tenus au cordeau ils sont sous la main et le fouet du charretier; si l'un d'eux est peureux, il est retenu par son voisin.

Nous croyons que l'attelage de l'avenir sera le chariot-camion à quatre chevaux, même pour les petites fermes: il porte lourd et est facile à charger et décharger; mais c'est une dépense pour changer de matériel, et en attendant il faut utiliser les voitures et les tombereaux.

L'attelage à deux chevaux de front est certainement plus avantageux au point de vue économie de temps et de dépense. Le même harnais sert pour la voiture et la charrue. De plus, il évitera des accidents tels que celui que nous venons de citer.

Cette modification à un vieil usage s'impose donc; il en coûtera bien peu, et on ne sera pas exposé à des responsabilités qui peuvent être très onéreuses.

## CONCOURS AGRICOLE DE PARIS

### Le Bétail.

#### Les Animaux gras.

Quoi qu'en disent les détracteurs du Concours d'Animaux gras, nous estimons qu'il conserve toujours toute son importance. Sans doute nos races ont fait, au point de vue de la précocité, de très remarquables progrès, et nos engraisseurs, d'autre part, savent très bien choisir leurs animaux et les mettre en parfait état d'engraissement fin gras. Mais serait-ce une raison pour supprimer ce puissant moyen d'émulation et d'enseignement dans une des branches les plus importantes de notre agriculture. Nul ne peut y songer en tout bon sens, surtout lorsqu'on réfléchit qu'en matière d'élevage, pour que l'enseignement soit complet, il faut voir et juger les animaux dans la plénitude de leurs aptitudes ; il est donc nécessaire qu'à côté des reproducteurs d'une race, on puisse comparer les produits qu'elle est susceptible de donner lorsque cette race est une race de boucherie ; autrement, vous créez une lacune préjudiciable à la manifestation de cette race.

Qu'on réfléchisse encore que nombre de nos races sont toujours loin d'atteindre cette facilité d'engraissement qui en rend la vente d'autant plus rémunératrice, et qu'il y aurait, si l'on voulait s'en donner la peine, une entreprise féconde à poursuivre, en ce qui les concerne. Il me semblerait, en effet, pratique d'établir deux grandes catégories : celle des animaux de grande précocité qui ont fait leurs preuves et qui doivent demeurer comme les exemples à imiter, et celle des animaux chez lesquels il est nécessaire de provoquer le progrès vers une meilleure et plus rapide précocité. C'est là une idée que nous nous contentons d'émettre à ce jour pour la reprendre et la développer.

Le bétail gras de l'espèce bovine était, cette année, plus nombreux que l'année dernière : nous relevons 208 têtes contre 168 en 1907. Il apparaît que, dans l'ensemble, la qualité soit également supérieure ; dans tous les cas, les animaux médiocres forment la très infime minorité.

Comme toujours, les animaux de la race Charolaise dominent par leur nombre et la perfection de leurs formes et de leur engraissement. Les Limousins, également, sont en très grand nombre, et il semble que cette race de boucherie si réputée tienne à affirmer de plus en plus sa supériorité dans le concours. Par contre, les croisements Durham, qui, pendant si longtemps, furent les lauréats acclamés des concours de boucherie, se montrent moins nombreux, quoique toujours remarquables comme masse de viande.

Dans la catégorie des tout jeunes bœufs nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1905, nous relevons, sur l'effectif de 14 têtes exposées, 8 Charolais; puis viennent 3 Limousins, 2 Normands et 1 Durham-Manceau. C'est un Normand de 2 ans 5 mois, du poids de 1.000 kilog., qui obtient le 1<sup>er</sup> prix de cette catégorie; nous allons retrouver ce bœuf Normand comme lauréat du prix d'honneur.

Dans la seconde catégorie des jeunes bœufs nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1904 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1905, nous comptons 20 têtes qui appartiennent : 12 à la race Charolaise, 4 à la race Limousine, 1 à la race Salers, plus 1 Charolais-Durham, 1 Bazadais-Limousin et 1 Durham-Manceau. C'est un Charolais de 3 ans et 10 mois, pesant 1.155 kilog., qui a le 1<sup>er</sup> prix : nous ajouterons que pour nombre de connaisseurs il était le candidat tout désigné pour le prix d'honneur.

Parmi les bœufs gras répartis par races, nous distinguons un superbe Charolais de 5 ans aux formes puissantes et massives qui pèse 1.208 kilog. et appartient à M. Bouille (Nièvre), un Normand de 3 ans 10 mois 15 jours du poids de 1.065 kilog. à M. Deplanche, un Limousin de 3 ans et 11 mois du poids de 798 kilog. appartenant à M. Bapt. Nous n'aurons garde d'oublier le Garonnais de M. Bernard, le Salers de M. Labrousse, le Bazadais de M. Darquey, avant d'arriver à la classe des femelles.

Ici, deux catégories seulement : celle des races françaises et celle des races étrangères et croisements divers. Pour la première catégorie, les Charolaises sont en grande majorité, alors que nous ne rencontrons que des croisements avec le Durham dans la seconde. Le 1<sup>er</sup> prix de la première catégorie échoit aux frères Dodat pour une très coquette et très distinguée Charolaise de 3 ans 2 jours pesant 840 kilog., tandis que M. Guyot emporte le 1<sup>er</sup> prix de la seconde catégorie avec une Durham-Charolaise non moins parfaite de formes et d'engraissement, mais un peu moins lourde puisqu'elle pèse 800 kilog.

Les bandes composées de 4 bœufs sont nombreuses. Elles se divisent aussi en deux catégories : 1<sup>o</sup> animaux nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1904, et 2<sup>o</sup> animaux nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1904. Nous ne comptons pas moins de 27 bandes pour la première catégorie et 20 pour la seconde.

Dans la première catégorie, où nous trouvons des Normands, des Manceaux, des Limousins et des Salers, le 1<sup>er</sup> prix revient aux frères Dodat pour 4 bœufs Charolais de 3 ans et 3 mois qui pèsent respectivement 980 kilog., 1.005 kilog. et 935 kilog.

La race Limousine compte 13 bandes dans la seconde catégorie, et dans ces bandes nous observons d'excellents animaux. C'est encore aux frères

Dodat qu'est décerné le 1<sup>er</sup> prix de cette catégorie pour 4 superbes Charolais de 4 ans et 5 jours, qui atteignent respectivement 1.250 kilog., 1.123 kilog., 1.130 kilog. et 1.230 kilog.

Le prix d'honneur qui, comme on le sait, est décerné au bœuf reconnu le plus parfait de formes et d'engraissement, sans distinction d'âge ni de race, a été remporté par le jeune Normand de M. Deplanche (Charente), déjà lauréat du 1<sup>er</sup> prix de la première catégorie. Je dois à la vérité de dire que l'attribution de cette haute distinction fut une surprise. Certes, je n'entends pas déclarer par là que l'animal soit mauvais, mais il ne présente peut-être pas cet idéal de beauté de conformation et de finesse dans l'engraissement que l'on se plaît à rechercher dans un prix d'honneur. L'avant-main est régulière, bien que la tête soit un peu chargée, mais l'arrière-main, qui, par l'attache de la queue, n'est point sans indiquer des traces certaines de croisement Durham, laisse franchement à désirer. A ce point de vue, il n'est pas douteux que le bœuf Charolais n° 40, appartenant à M. Bouille, présentait à tous égards un bien meilleur type de l'animal de boucherie. Mais si nous en croyons des échos qui sont venus jusqu'à nous, les membres du jury se seraient surtout préoccupés de faire la justice distributive et compensatrice en éloignant du prix d'honneur une race qui, depuis plusieurs années, avait coutume d'y bien tenir sa place, pour y appeler une autre race moins bien partagée, parce que peut-être moins qualifiée. Si cette façon de juger devait persister, il serait peut-être bon d'indiquer par avance, et pour chaque année, la race qui doit obtenir le prix d'honneur.

Le prix d'honneur des vaches est décerné aux frères Dodat pour la vache Charolaise 1<sup>er</sup> prix de la première catégorie des vaches. Il est assurément difficile de trouver un animal plus parfait, et seule la vache Durham-Charolaise de M. Guyot eût été capable de lui disputer cette haute récompense. Nous ajouterons que cette vache a été vendue à la maison Damoy pour le prix de 1.400 francs.

Quant au prix d'honneur des bandes, c'est aux superbes Charolais des frères Dodat qu'elle revient. Cette bande, par son homogénéité, par le poids et le type des sujets qui la composent, représente assurément la perfection dans le choix de l'engraissement des animaux d'une race de boucherie. Nous ne croyons pas qu'aucune autre race française puisse actuellement présenter des animaux aussi imposants dans leur allure, dans leur développement et leurs lignes, comme dans leur poids. Cette belle bande a été achetée également par la maison Damoy au prix jamais atteint de 10.500 francs.

Marcel VACHER.



Les grands éleveurs de notre arrondissement n'ont pas manqué à leur réputation, et s'ils n'ont pas obtenu les premiers prix dans leurs catégories, c'est que, vraiment, c'était un véritable accaparement.

Dans la race Hollandaise, M. Boisseau, de Chantemerle, a obtenu le 2<sup>e</sup> prix des mâles; M. Edmond Gueulle, de Précy, le 3<sup>e</sup> prix.

Dans les animaux de plus de 2 ans, M. Boisseau obtient encore le 2<sup>e</sup> prix, pour les génisses de 2 à 3 ans le 1<sup>er</sup> prix, pour les vaches de plus de 3 ans également le 1<sup>er</sup> prix et M. Gueulle un prix supplémentaire.

M. Boisseau a obtenu en outre le prix de championnat pour ses vaches Hollandaises.

M. Boisseau n'avait pas exposé de moutons, mais son voisin M. Constant Dhuicque, de Brégy, obtient un prix supplémentaire pour les mâles dishley-mérinos, un 2<sup>e</sup> prix pour les animaux de plus de 18 mois, et un prix supplémentaire pour les femelles.

Les progrès de ces deux éleveurs sont toujours croissant, mais on sent que les jurys se lassent de les voir toujours à la tête de l'exposition de leurs classes.

Nous avons à saluer, je crois pour la première fois, M. Pierre Lécuyer de Savignies, à Coye, parmi les éleveurs de notre arrondissement; il obtient le 5<sup>e</sup> prix des mâles de race Flamande.



## INSTRUMENTS

---

Les instruments et les machines étaient plus nombreux que jamais. Les instruments de culture proprement dits n'ont pas beaucoup changé; les char-rués, les herses, les extirpateurs, rouleaux, etc., ne présentent rien de bien nouveau, si ce n'est peut-être un grand luxe de couleurs et de polissage. Les hoes à cheval sont maintenant à peu près toutes à socs mobiles, et M. Bajac préconise avec raison leur emploi pour effectuer un premier dégarnissage des betteraves, mais nous ne croyons pas que, en France du moins, les moteurs nouveaux puissent remplacer les animaux de trait dans le travail des champs. Les instruments de récolte, faucheuses, moissonneuses, restent les mêmes ou à peu près; les râteaux sont modifiés en ce sens qu'ils poussent l'andain sur le côté. Les batteuses n'ont rien de particulier; il y en a quelques-unes d'énormes qui absorbent la gerbe brute avec rapidité et rendent le grain dans

le sac et la paille en meule. Elles peuvent trouver leur place dans les grands espaces nouvellement cultivés et privés d'habitants, mais elles ne peuvent être utiles à nos petites exploitations rurales où paille et grain sont utilisés avec soin. Ce sont les moteurs qui se sont le plus développés ; la locomobile à vapeur se défend encore, mais à côté nous trouvons, sous toutes les formes et adaptés à de nombreuses applications, les moteurs à pétrole et à essence, les moteurs à gaz pauvre. Il y a de ce côté des progrès considérables, et le moteur se fait chaque jour plus petit et plus accessible aux petits travaux des fermes, qui sont si nombreux ; ils luttent avec avantage, non pas avec les grosses installations mécaniques, mais avec le travail du cheval animé et la main-d'œuvre de l'homme, au moins pour les travaux intérieurs de la ferme. C'est de ce côté que les constructeurs doivent porter leurs efforts ; le préjugé des grandes forces et des grandes usines règne depuis trop longtemps ; en face du côté économique de celles-ci, il y a des conditions morales et physiques qui, au point de vue de l'ouvrier, lui font compensation. Les petits moteurs peuvent se vendre par milliers, et quand on aura trouvé quelques types bien combinés, on pourra les construire par séries et les vendre bon marché. La fourche américaine en est un exemple ; elle est un bien petit instrument, mais quand elle a été fabriquée avec les données de la science et les meilleures matières premières, elle s'est répandue avec rapidité dans toute la France. Il en sera de même pour les petits moteurs, qui trouveront des milliers d'emplois les plus divers en devenant les servants du travail de l'homme et des animaux. C'est de ce côté, malgré les préjugés existants, que doit s'employer l'ingéniosité de nos constructeurs.

---

## SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE

---

### Le prix du lait. — L'Électricité à la ferme.

---

*Séance du 11 Mars 1908.*

PRÉSIDENCE DE M. PLUCHET

**M. Paisant** donne communication de statistiques très précises, établies en vue de la fixation du prix de revient du lait dans différentes fermes de la Brie. Il résulte des chiffres fournis par des praticiens de parfaite compétence, que le prix de vente de 15 centimes le litre laisse un bénéfice dérisoire, quasi nul, pour des productions annuelles, par vache, de 2.800 à 3.000 litres de lait

dans les conditions où sont entretenues les vaches laitières des fermes de la région de la Brie.

**M. Léon Martin** appelle l'attention de la Société sur les avantages que présente l'emploi de l'électricité à la ferme pour produire lumière et énergie. Il décrit l'installation mécanique réalisée dans l'exploitation de Chantemerle, une des fermes les plus justement réputées de l'arrondissement de Senlis pour sa culture, ses troupeaux de moutons, sa vacherie de race hollandaise.

Un moteur à gaz pauvre met en mouvement la pompe qui fournit de l'eau dans toute la ferme ; il lave et coupe les racines en hiver, environ 3.000 k. par jour, il hache la paille, le fourrage, concasse les tourteaux et les grains. Mais en dernier lieu est venu s'y ajouter la charge des accumulateurs qui doivent fournir la lumière à toute la ferme. Enfin, il sera appelé, à l'occasion, à faire mouvoir par l'électricité et dans les locaux appropriés, la tondeuse mécanique pour la tonte des moutons, les broyeurs et mélangeurs d'engrais, la pompe de la citerne à purin pour arroser les fumiers, et tous autres instruments dont l'emploi sera reconnu nécessaire.

Il fonctionne tous les matins ; la nourriture est donc préparée et donnée dans toute sa fraîcheur, sans altération pour les racines, sans poussière ni moisissure pour les grains et fourrages, tourteaux, etc. C'est une condition nécessaire pour entretenir des troupeaux d'élite dans toute leur perfection.

Les vacheries et bergeries sont éclairées dès cinq heures du matin et le soir jusqu'à sept heures ; les vachers, les bergers peuvent donner les soins méticuleux que réclament les animaux avec l'aisance et la sûreté que donne une lumière abondante. Pendant le même temps, l'atelier de la machine à battre est largement éclairé et les ouvriers peuvent accomplir leur travail aussi bien aux heures sombres qu'en plein jour.

Les charretiers et bouviers sont également éclairés dès cinq heures du matin, et ils peuvent avec plus de facilité procéder au pansage de leurs animaux et, par suite, le faire plus complet et plus efficace.

Une lampe à 5 bougies suffit pour éclairer deux attelées de chevaux, éclairer une étable de 10 vaches ou une bergerie de 120 moutons.

C'est une dépense inférieure à 5 centimes par heure, largement payée par le travail facile, aisé et sans tâtonnement de l'ouvrier. Et celui-ci y trouve son compte en pouvant exécuter en hiver un travail aussi rémunérateur qu'en été.

H. HITIER.

---

---

COMMISSION NOMMÉE par la CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
POUR  
l'Emploi industriel de l'Alcool.

*Séance du Jeudi 12 Décembre 1907.*

PRÉSIDENTENCE DE M. RIBOT

Audition de M. Léon Martin, distillateur, ancien député.

**M. le Président.** — Vous vous êtes occupé, monsieur **Léon Martin**, de l'emploi industriel, et vous avez fait une proposition qui a été discutée dans plusieurs congrès ?

**M. L. Martin.** — Assez complètement au congrès de 1903, mais très légèrement au dernier congrès, parce que le parti était pris en faveur de la proposition Gobron.

Pour vous faire comprendre très rapidement le but de ma proposition, je vais faire une hypothèse. Je suppose ma proposition acceptée et mise en pratique depuis dix ans, je crois qu'en 1917 nous arriverions à une production de 4 millions d'hectolitres au lieu de 2.500.000 hectolitres qui sont produits en ce moment. Je suppose qu'à ce moment-là, le régime que j'ai en vue produise ses effets. Sur les 4 millions d'hectolitres, 2 millions seront réservés à la consommation humaine et par la dénaturation obligatoire 2 millions seront dirigés sur les emplois industriels. On aurait ainsi dénaturé 50 p. 100 de la production totale, et la consommation industrielle aurait quadruplé. Dans ces conditions, le cours de l'alcool se maintiendrait à 40 fr.

**M. le Président.** — Vous supposez que la consommation de bouche atteindrait 2 millions d'hectolitres ?

**M. L. Martin.** — Oui, elle se maintiendrait, puisqu'elle est actuellement de 2.150.000 hectolitres.

**M. le Président.** — Non, elle est très au-dessous de ce chiffre, à moins que vous n'y ajoutiez les eaux-de-vie produites par les bouilleurs de cru, dont nous ne connaissons pas le chiffre exact.

**M. L. Martin.** — Je croyais, d'après les statistiques, qu'elle était de 2 millions d'hectolitres. Je veux bien admettre qu'elle soit inférieure à ce chiffre.

Les chiffres qu'on m'avait indiqués étaient plus considérables, mais peu importe. Quelle que soit la totalité de la production de l'alcool par la dénaturation obligatoire, la moitié serait réservée pour la consommation humaine et l'autre moitié pour la consommation industrielle. La production

s'élèverait à 4 millions d'hectolitres, c'est-à-dire qu'elle aurait augmenté de 1.500.000 hectolitres, en chiffres ronds, au prix de 40 fr. l'hectolitre, en moyenne en France.

Cette production serait obtenue un peu partout ; j'espère qu'elle le serait surtout au moyen des distilleries agricoles et qu'on aura pu employer avec la betterave, la pomme de terre, le topinambour, le maïs, et qu'un grand nombre de distilleries agricoles se seront créées ; de telle sorte que la culture se sera développée et que la production se sera améliorée, parce que toutes ces plantes préparent d'une manière remarquable la culture du blé.

Au point de vue de la consommation humaine, le prix se sera certainement plus élevé, mais la quantité aura augmenté dans des proportions considérables. L'alcool extra-fin provenant du cours de la rectification lui était réservé. Le consommateur d'alcool pourra donc payer son petit verre un peu plus cher. Je suppose qu'à raison de la restriction supportée dans la production de l'alcool de bouche, celui-ci se payerait 60 fr. l'hectolitre. Ce prix un peu élevé n'influerait pas beaucoup sur la consommation, puisque la surtaxe actuelle qui pèse sur l'alcool n'a fait diminuer la consommation que dans des proportions restreintes. Le consommateur accepterait donc ce prix de 60 fr.

L'alcool pouvant être produit à 40 fr. par hectolitre, le prix de l'alcool industriel s'abaisserait à 20 fr. Je considère qu'à 20 fr. l'alcool industriel ferait une concurrence victorieuse au pétrole et qu'il en résulterait pour notre pays des bénéfices considérables à tous les points de vue, car l'alcool pourrait être employé dans la petite industrie et concurrencer la grande et suppléer à notre manque de charbon. C'est là que je voudrais en arriver.

On m'a cité l'exemple d'un fabricant de chemises du Nord. Il a un atelier, des machines à coudre mues par une machine à vapeur ; les ouvrières qu'il emploie sont en nombre insuffisant. Ce fabricant aurait voulu augmenter sa production et il espérait trouver à la campagne des ouvrières qui auraient fait marcher les machines chez elles, avec de petits moteurs, mais, avec l'essence, le prix de revient était beaucoup trop élevé. Il faudrait donc pouvoir installer l'atelier familial avec moteur marchant à l'alcool, et je pense que si l'alcool était à 15 ou 20 fr. l'hectolitre, l'atelier familial pourrait faire concurrence à la grande usine et se développer d'une manière considérable. Vous connaissez tous les avantages de l'atelier familial.

**M. le Président.** — Comment obtiendriez-vous ce prix de 20 fr.

**M. L. Martin.** — Par la dénaturation obligatoire, qui ne laisse à la consommation de bouche qu'une quantité inférieure à la demande et élève son prix, tandis qu'elle offre à la consommation industrielle un excédent.

Je prends l'exemple de la « Centrale » allemande. A ses débuts, elle avait trouvé l'alcool à 30 fr. Pour augmenter la consommation, elle a décidé de vendre l'alcool dénaturé à 20 ou 22 marks dans toutes les villes allemandes, c'est-à-dire au-dessous du cours de cette époque ; elle a fait beaucoup de réclame, institué des concours pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice ; en un mot, elle a cherché à vulgariser autant que possible l'emploi de l'alcool industriel.

Elle y est si bien arrivée que l'excédent qu'il y avait en Allemagne de la production sur la consommation humaine — vous savez qu'un contingent d'une certaine quantité d'alcool doit être consommé par l'homme et ne doit pas être dépassé — que cet excédent, dis-je, s'est trouvé absorbé et même qu'on a manqué d'alcool pour la consommation humaine, de sorte que le prix de cet alcool s'est élevé jusqu'à 42 fr. après avoir été de 30 fr. seulement, et que le producteur, au lieu de vendre son alcool 30 fr., l'a vendu 37 fr.

**M. le Président.** — Croyez-vous que ce soit possible en France ?

**M. L. Martin.** — Oui, monsieur le Président, la dénaturation obligatoire pourra arriver au même résultat ; j'ai calculé qu'il y a en ce moment environ 2 millions d'hectolitres pour la consommation humaine et 500.000 hectolitres pour la consommation industrielle, soit 1 cinquième ou 20 p. 100. Si, demain et pour l'année courante, vous obligez les rectificateurs, au lieu de dénaturer 20 p. 100, de dénaturer 25 p. 100, un vide se produira dans la consommation humaine et tout l'excédent se portera sur la consommation industrielle. Le prix de l'alcool de bouche augmentera et le prix de l'alcool dénaturé diminuera.

**M. le Président.** — Votre système oblige les producteurs à livrer tant pour cent de leur production au dénaturateur ?

**M. L. Martin.** — Oui, c'est la dénaturation obligatoire. Tous les ans une commission nommée dans des conditions à déterminer fixerait le quantum de la dénaturation en augmentant sans cesse la quantité de l'alcool destiné aux emplois industriels, afin de faire le vide du côté de la consommation humaine. On arriverait ainsi à restreindre dans une certaine mesure la quantité d'alcool allant à la consommation humaine tout en améliorant sa qualité.

**M. le Président.** — Cette commission ne fixerait pas le prix d'achat ?

**M. L. Martin.** — Non, simplement le quantum qui irait à la dénaturation.

**M. le Président.** — Alors le prix de l'alcool dénaturé baisserait parce que la quantité livrée à la dénaturation serait supérieure à la demande ?

**M. L. Martin.** — Parfaitement. Il est facile de faire des calculs comme la « Centrale » allemande ; elle sait, par la quantité de pommes de terre cultivées, la quantité d'alcool qui sera produite dans l'année et elle fixe le prix

pour l'alcool industriel de manière à restreindre la consommation de l'alcool de bouche.

**M. le Président.** — Avez-vous prévu les difficultés qui peuvent survenir pour les distilleries agricoles qui ne produisent que des flegmes ?

**M. L. Martin.** — Ces distilleries sont très peu nombreuses ; c'est une chose nouvelle. Je suis moi-même distillateur agricole et je suis tout disposé à faire beaucoup pour les distilleries agricoles que je crois intéressantes au point de vue général, mais je crois que ce n'est pas dans ce sens qu'elles trouveront le succès. Les distilleries agricoles ne peuvent produire des flegmes avec bénéfice qu'au prix de 40 fr. Or, comment pourriez-vous propager l'emploi de l'alcool industriel à ce prix de 40 fr., alors que l'essence de pétrole ne vaut que 30 fr. ? Vous ne pourriez pas lutter ; si vous voulez propager l'emploi de l'alcool industriel, il faut que le prix de cet alcool tombe à un taux inférieur à celui auquel il est produit par les distilleries agricoles.

**M. le Président.** — Alors vous faites disparaître les distilleries agricoles qui produisent des flegmes ? Elles ne prennent pas place dans votre système ?

**M. L. Martin.** — Non, pas du tout, elles ont tout avantage à faire rectifier leurs flegmes et en obtiendront ainsi un prix plus avantageux.

Les rectificateurs n'ont pas un monopole. Les distilleries agricoles peuvent s'organiser en coopératives de rectification, et, dans ces conditions, j'estime qu'elles gagneraient plus d'argent. Pourquoi ? parce que, grâce à la compensation que me procure l'alcool de bouche, je puis vendre de l'alcool industriel à 20 fr. ; à ce prix j'augmenterai mes débouchés dans des proportions considérables, on pourra produire ainsi 4 ou 5 millions d'hectolitres d'alcool sur le sol français et développer l'industrie française dans des proportions considérables, ce qui est impossible avec le prix de 35 à 40 fr.

Permettez-moi de traiter une question assez importante, quoiqu'un peu accessoire, celle de la régie. Elle s'est opposée à la dénaturation de l'alcool parce qu'elle est obligée d'avoir des employés qui ne donnent aucun bénéfice au Trésor. Or, vous savez que les employés de la régie doivent faire rentrer tous les ans un certain nombre de millions dans la caisse de l'État. Quand un dénaturateur achète de l'alcool chez un distillateur, la régie lui fait toutes sortes de difficultés, soit au point de vue de la déclaration, soit au point de vue de l'analyse ; elle s'oppose autant qu'elle peut à la dénaturation qui lui crée des embarras sans aucune compensation.

Dans les usines de rectification, au contraire, on peut faire la dénaturation en présence d'employés qui sont là jour et nuit. La dénaturation se fait sans

dérangement, ni employés supplémentaires : le dénaturateur achète de l'alcool tout dénaturé, il n'a donc qu'à le présenter à la vente.

Je suis étonné qu'on hésite dans une pareille question quand on sait le parti merveilleux que l'Allemagne a tiré de l'alcool. Par exemple le Brandebourg, qui est un pays sableux et peu fertile, se dépeuplait complètement par des émigrations annuelles considérables en Amérique. L'Allemagne a trouvé moyen, en donnant des primes à l'alcool produit par la pomme de terre, de retenir sur le sol natal les paysans qui le cultivaient. La population a augmenté et y a trouvé profit. L'Allemagne n'a pas craint, en d'autres circonstances, de faire des sacrifices énormes.

A un moment donné, elle avait un excédent de 600.000 hectolitres d'alcool à la fin de la campagne de distillation ; la récolte nouvelle de pommes de terre allait donner encore des résultats suffisants pour l'année. Qu'a fait l'Allemagne ? Elle a porté le droit de consommation de 40 à 80 fr. et elle a déclaré que tous les alcools en entrepôts pouvaient sortir et seraient remboursés de 40 fr. Elle s'est ainsi débarrassée de cet excédent.

De sorte que l'Allemagne n'a pas arrêté sa production d'alcool qui va toujours en augmentant et les distilleries produisent sans cesse de plus en plus : il y en a 10.000. La consommation humaine reste toujours à son contingent, mais la consommation industrielle va toujours, progresse sans cesse : elle est aujourd'hui de 1.500.000 hectolitres.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, monsieur Martin, de vos explications.

(Extrait du *Journal officiel*).

---

## Valeur culturale des Graines de Betteraves décortiquées.

---

Nous avons déjà parlé, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, des graines de betteraves décortiquées, de leur préparation et des avantages qu'on leur reconnaissait.

Depuis cette époque, leur usage s'est répandu, et des expériences ont été entreprises un peu partout (en France, par M. Saillard et par M. Schribaux, mais leurs conclusions n'ont pas encore été publiées).

C'est des résultats acquis, tant au laboratoire que dans la grande culture, que nous voudrions dire quelques mots aujourd'hui.

De leur ensemble, il ressort que les graines de betteraves décortiquées ont

affirmé la valeur qu'on leur assignait et répondu aux espoirs de leurs promoteurs.

Leurs principaux avantages, rappelons-le, sont :

- L'économie de semence ;
- Le semis plus régulier ;
- La levée plus rapide ;
- La pureté et l'asepsie des graines.

I. L'économie réalisée sur la semence est certaine.

En effet, la maison allemande — qui jusqu'ici la fournit presque exclusivement — la livre en sacs plombés de 50 kilogr., gare acheteur, au prix de 160 francs les 100 kilogr., tous frais compris (droits de douane, de statistique, transport, etc.), pour les petites quantités, et de 115 francs pour de fortes expéditions.

Or, les semences ordinaires coûtent environ 120 francs les 100 kilogr. au cultivateur.

De plus, par suite de la disparition d'une grande partie des enveloppes des glomérules, les graines décortiquées présentent, à nombre égal de ceux-ci, un volume réduit de 25 à 30 0/0, c'est-à-dire que 75 kilogr. contiennent autant de germes que 100 kilogr. non traités et les remplacent. On peut donc réduire la semence du quart, et même plus, et réaliser, par le fait même, une économie équivalente.

L'ensemencement d'un hectare, par exemple, revient dans l'Aisne à (1) :

Graines ordinaires. . . . .	24 kilogr. à 120 francs les 100 kilogr.	28 fr. 80
Graines décortiquées . . . . .	10 kilogr. à 160 francs les 100 kilogr.	16 fr. »

soit une économie de 12 fr. 80 par hectare.

II. Le semis est plus facile et plus homogène, par suite précisément de l'enlèvement des parties subéreuses du périgone et de la forme plus régulière des nouveaux glomérules.

III. La levée est plus rapide. Ce fait, très important par ses conséquences, est incontestable et a été vérifié partout et dans toutes les situations.

En Allemagne, par exemple, à Gröningen, à Landskrona, à Bonn-Poppelsdorf, à Halle-sur-Saale, etc., toutes les cultures ont montré une avance de quatre à six jours en moyenne, en faveur des graines décortiquées.

De même en Angleterre, en Amérique, en Italie, en Autriche, en Belgique.

---

(1) Renseignements fournis par M. Forzy, ancien élève de l'École d'Agriculture de Rennes, agriculteur à Villemontoire (Aisne).

De même aussi, en France, à la Station agronomique de l'Aisne, à l'École nationale de Rennes, en pleins champs, à Vic, Fontenoy, Sacy, Berny, etc.

L'avance varie entre trois et dix jours. Or, nul n'ignore que le développement hâtif d'une plante et sa vigueur absolue dès le premier âge ont une répercussion sur toute sa végétation. Ils lui permettent de mieux résister aux intempéries et aux ennemis, et, au cultivateur, de hâter le nettoyage du sol et le démariage.

C'est ce qui explique la levée plus régulière, le développement plus uniforme, la maturité plus précoce, la montée en graine plus faible et les rendements supérieurs obtenus généralement par l'emploi de ces semences.

IV. — La décortication des graines de betteraves a eu pour but essentiel, dès l'origine, leur désinfection, plusieurs savants (Linhart, Delacroix, etc.) ayant reconnu que les germes de nombreux ennemis et maladies se trouvaient dans les glomérules et se disséminaient par eux.

A ce point de vue particulier, les expériences manquent un peu de précision. Néanmoins, on a très rarement constaté la présence de nématodes et de cryptogames dans les cultures provenant de graines décortiquées. On a même constaté en Allemagne que, dans un essai, la parcelleensemencée avec celles-ci était indemne, tandis que les autres avaient subi une perte de 20 0/0 par l'attaque d'insectes.

Eu égard au rendement et à la richesse saccharine, les expériences comparatives ont montré tantôt la supériorité des betteraves d'Aderstedt, tantôt celle des variétés ordinaires (Dippe, Klein, Vilmorin, etc.).

Il faut dire que la comparaison est assez difficile à établir, puisqu'il ne s'agit pas de semences de la même variété, et que les différences constatées peuvent être dues à cette cause. Il faudrait pouvoir mettre en parallèle des graines décortiquées et non, appartenant à la même sorte de betterave.

Plusieurs producteurs de graines, même en France, ont suivi le mouvement créé par MM. Kolm et Kühle et essayé la décortication des graines de leurs meilleures variétés (Dippe); mais les nouveaux produits ne sont pas encore répandus dans le commerce, leur préparation étant très délicate, et le secret des usines d'Aderstedt étant gardé rigoureusement.

En définitive, depuis huit ans qu'elles sont employées, les graines décortiquées ont fait la preuve de leur valeur, valeur qui a été reconnue au moins égale, sinon supérieure, à celle des graines ordinaires.

On avait émis quelques doutes (Hitner, Peters) sur leur bonne et facile conservation. Cependant, des graines que nous avons reçues d'Allemagne, en

1903, et conservées sans aucun soin particulier, dans leur sac d'envoi, ont très bien germé à la fin de 1907 (1).

En France, faute sans doute de publicité, ces semences sont encore peu utilisées, si ce n'est dans le Soissonnais. Divers obstacles s'opposent, d'ailleurs, à leur vulgarisation. C'est d'abord l'habitude qu'ont la plupart des fabricants de sucre de fournir eux-mêmes les semences aux cultivateurs; le mouvement devrait donc venir d'eux. C'est aussi que les variétés de betteraves d'où proviennent ces graines, sont peu connues des cultivateurs français, qui préféreront pendant longtemps les variétés déjà anciennes qu'ils ont coutume de cultiver, dont l'adaptation est faite, et dont ils connaissent les exigences et les mérites.

Quoi qu'il en soit (et c'est cela qu'à notre avis il importait de dire), la suspicion avec laquelle on a accueilli en France les graines de betteraves décorquées n'est nullement fondée. Celles-ci valent au moins les semences ordinaires, et présentent sur elles le précieux avantage d'une pureté plus grande et d'une énergie germinative plus considérable.

EM. MIÈGE,

Répétiteur à l'École nationale d'Agriculture de Rennes.

---

(1) Ce qui prouve, en passant, que la faculté germinative des graines de betteraves dure plus de trois ans, contrairement à ce qu'affirment certains auteurs.

---

**Typographie, Lithographie, Gravure**

**E. DUFRESNE**

IMPRIMEUR

DE L'INSTITUTION SAINT-VINCENT, DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE,  
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, ETC.,

**4 et 5, rue du Puits-Tiphaine, Senlis.**

---

IMPRESSIONS COMMERCIALES, REGISTRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES

*Cartes de visite, Cartes d'adresses, Mémoires, Mémorandums,*

LETTRES DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

**Prospectus, Affiches,**

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

---

# SOCIETE AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N° 44.

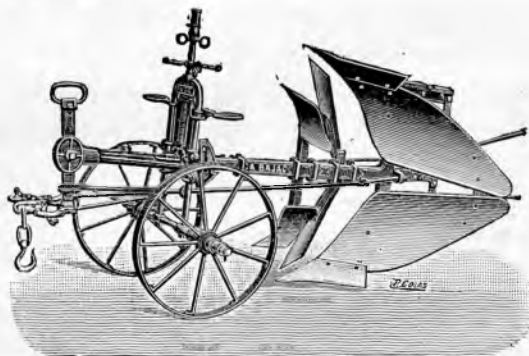
## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES.

**A. BAJAC** O \*, C †, †††  
Ingénieur-Constructeur

\*  
SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
Agricoles  
Françaises  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1889.



\*  
Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1900.

\*  
**BRABANT DOUBLE** avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0<sup>m</sup>30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »  
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

**Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures**

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.

A CEDER APRÈS FORTUNE

## VACHERIE-LAITERIE

tenue 15 ans par le vendeur. Jolie localité près Paris. Magnif. install. moderne. Beau pavillon d'habit. Grande cour. Vastes greniers. 25 vaches laitières, 1<sup>er</sup> choix. Vente journal. garantie de 320 lit. à 40 cent. Bénéf. ann. justifiés : 10.000 fr. 20.000 fr. arg. suffisent pour traiter.

S'adresser à M. LAPORTE, 93, boulevard Sébastopol, Paris.

---

## CARROSSERIE DE LUXE

# LÉON BUAT

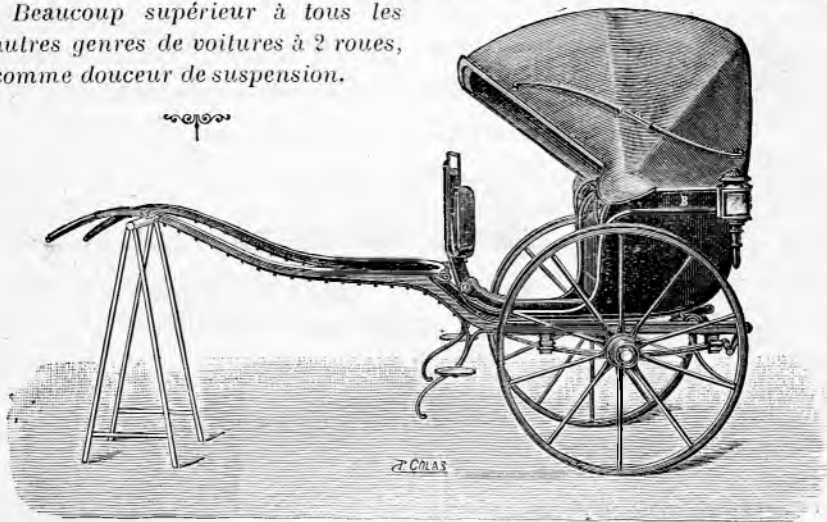
— SENLIS (OISE). —

## NOUVEAU BUGGY

monté à 4 ressorts

au moyen de brancards en tôle emboutie (SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.)

*Beaucoup supérieur à tous les autres genres de voitures à 2 roues, comme douceur de suspension.*



PLUS PRATIQUE ET PLUS CONFORTABLE QUE LE CABRIOLET

---

## Spécialité de Charrettes-tonneau

---

# Assurances agricoles

---

## L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES  
contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

---

### L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

### L'ABEILLE-GRÊLE

### L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile.

Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles.

Accidents des chevaux et Voitures, Accidents de chasse.

### L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales

Combinaisons spéciales de L'ABEILLE.

### RENTES VIAGÈRES

---

## A. BONAMY

*Délégué de la Société Agricole de Senlis*

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

**23, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).**

TÉLÉPHONE 44

---

**Le Mardi, au Marché de Senlis.**

**Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.**

**Le Samedi, au Marché de Crépy.**

La superficie des Exploitations garanties par l'Abeille, dans l'arrondissement de Senlis, est de **24.200 hectares.**



# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit. pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en baes, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.*

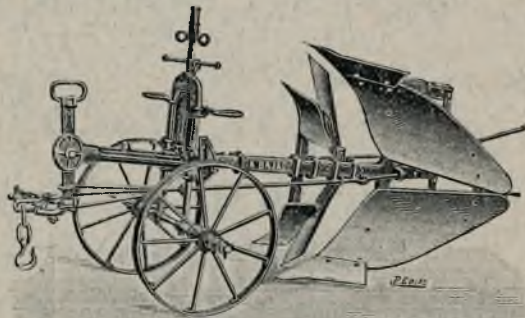
TÉLÉPHONE N° 44.

## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde  
pour la fabrication des **BRABANTS** et **MOULINS**.

**A. BAJAC** O \*, C +, + + +  
Ingénieur-Constructeur

\*  
SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
Agricoles  
Françaises  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1889.



\*  
Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1900.

\*  
**BRABANT DOUBLE** avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0<sup>m</sup>30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ÉCLAIR »  
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

**Outillage complet et perfectionné** pour toute culture

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.